

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 5 janvier 2026 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2026 au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale

NOR : MEND2534268A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale est fixé à 135, répartis selon les spécialités suivantes :

- enseignement du premier degré : 103 ;
- information et orientation : 13 ;
- enseignement général, option lettres – histoire-géographie, dominante lettres : 1 ;
- enseignement général, option lettres – histoire-géographie, dominante histoire-géographie : 3 ;
- enseignement technique, option économie et gestion : 6 ;
- enseignement technique, option sciences biologiques et sciences sociales appliquées : 2 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante design et métiers d'arts : 3 ;
- enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles : 4.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur de l'encadrement,
secrétaire général adjoint,*

R. MULLER